

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	13
Votants	17

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Roland SOCQUET-CLERC) Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Gilles FORTE), Christelle BRAVO.

**OBJET : OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI  
18 - 31/03/2025**

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que, dans le cadre de sa politique enfance, la commune possède un accueil de loisirs qui fonctionne pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël) 5 jours par semaine, du lundi au vendredi.

En revanche l'accueil de loisirs du mercredi n'est pas assuré : le service avait fermé en raison du manque d'effectifs inscrits.

Aujourd'hui la demande d'accueil le mercredi est de nouveau là en raison notamment d'un fort taux de parents qui travaillent ce jour-là.

Il est donc proposé d'ouvrir, à compter du mois de juillet 2025, un accueil de loisirs le mercredi pendant les semaines scolaires.

L'effectif maximal accueilli sera limité à 48 enfants, 28 âgés de 6 à 12 ans et 20 âgés de 3 à 5 ans.

Cette ouverture implique la fourniture par les parents d'un pique-nique pour les enfants qui restent la journée complète.

Après avoir entendu l'exposé de Madame GIOANETTI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'ouvrir un accueil de loisirs le mercredi pendant les périodes scolaires à compter du 3 juillet 2025,

ADOpte le règlement de l'accueil enfance municipal modifié,

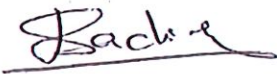
ADOpte les tarifs correspondants,

PRECISE que le règlement et les tarifs sont annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI  
Maire

